

# REGLEMENT DU TOURNOI FEMININ

Dimanche 28 Mai 2023 à NEUVILLE EN FERRAIN

## ARTICLE 1

Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses possédant une licence traditionnelle ou promotionnelle avec certificat médical en cours de validité.

## ARTICLE 2

Ce tournoi comprendra 8 séries :

Série P : Poussines \*\*

Série B : Benjamines \*\*

Série C9 : plus de 899 points (classées 9 et mieux) \*

Série C68 : de 600 points à 899 points (classées 6 à 8)\*

Série C5 : moins de 600 points (classées 5) \*

Série V : Vétérans Dames

Série DD : Doubles Dames (total de points maximum : 2600) \*

Série DJ : Doubles Jeunes Filles (Minimes Filles – Benjamines – Poussines)

\* : les poussines ne peuvent pas participer à ces séries

\*\* : ces deux séries seront regroupées en une seule si le nombre d'inscrites est insuffisant

## ARTICLE 3

Les balles (blanches) seront fournies par le Comité du Nord.

## ARTICLE 4

Ce tournoi s'effectuera par poules de 3 ou 4 joueuses pour les séries P B C9 C68 C5 V, les deux premières étant qualifiées pour le tableau final.

**ATTENTION : cette année, pour les séries P B C5 C68, les 3èmes et 4èmes de poule seront qualifiées pour un tableau « consolante ».**

Pour les séries DD et DJ, les joueuses seront placées directement dans un tableau à élimination directe.

## ARTICLE 5

Les joueuses peuvent s'inscrire dans les différentes séries de la façon suivante :

Vétérans Dames : Vétérans Dames + Série de son classement + Doubles Dames

Seniors Dames : Série de son classement + Doubles Dames

Juniors Filles : Série de son classement + Doubles Dames

Cadettes : Série de son classement + Doubles Dames

Minimes Filles : Série de son classement + Doubles Dames ou Doubles Jeunes

Benjamines : Benjamines + Doubles Jeunes Filles + série de son classement

Poussines : Poussines + Doubles Jeunes Filles

## ARTICLE 6

Pour toutes les séries sauf les séries de doubles (séries DD et DJ), les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les séries DD et DJ se dérouleront au meilleur des 3 manches (2 manches gagnantes).

## **ARTICLE 7**

L'arbitrage est assuré par les joueuses.

## **ARTICLE 8**

Le pointage a lieu une demi-heure avant le début de la série, sur présentation de la licence.

**Attention les horaires seront indiqués dès la fin des inscriptions**

## **ARTICLE 9**

Aucun droit d'inscription n'est réclamé aux joueuses pour participer à cette épreuve, mais :

**Pour chaque absence sans justificatif le jour de la compétition, une pénalité de 10 euros sera appliquée au club de la joueuse.**

## **ARTICLE 10**

Les bulletins d'inscription, remplis sous le format Excel devront parvenir par mail au Secrétariat du Comité ([christiane.ricq@cdntt.fr](mailto:christiane.ricq@cdntt.fr)) **au plus tard le vendredi 19 Mai 2023.**

**Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

## **ARTICLE 11**

La responsable de l'épreuve est Madame Claire MAIRIE.

Le juge-arbitre de la compétition sera Monsieur Régis FENET.

Le juge-arbitre adjoint de la compétition sera Monsieur Didier TITECA.

## **ARTICLE 12**

Le Challenge Alice JONEAU récompensera le club ayant le nombre de participantes le plus élevé (joueuses présentes). En cas d'égalité entre deux clubs, c'est le club ayant engagé la plus jeune compétitrice qui l'emportera.

## **ARTICLE 13**

Le juge-arbitre se réserve le droit de prendre toute disposition qui s'avèrerait nécessaire à un meilleur déroulement de l'épreuve. Pour tout point n'apparaissant pas dans ce règlement, il sera fait référence aux règlements officiels de la Fédération Française de Tennis de Table.

## **ARTICLE 14**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

## **ARTICLE 15**

Restauration et boissons seront mises en vente par le club accueillant.